

Transition bas carbone des filières de grandes cultures

Juil.
2025

Synthèse de l'étude ACCLIM-AGRI

La production agricole constitue la principale source d'émissions de gaz à effet de serre des filières agricoles de grandes cultures. Pour accélérer la transition bas carbone des exploitations, de nombreux dispositifs de financement émergent. Il s'agit d'un modèle économique où les entreprises de l'aval rémunèrent les efforts de réduction d'émissions réalisés par le monde agricole. Les premières applications, portées par des grands industriels, ont mis en évidence des opportunités mais aussi des difficultés. En vue de décrypter et porter à connaissance le fonctionnement de ce système et recenser les difficultés à un déploiement de plus grande ampleur, Agro-Transfert est allé à la rencontre des acteurs qui le mettent en œuvre, au sein des filières de grandes cultures principales de la moitié Nord France.

Cette synthèse est à destination des acteurs de l'amont à l'aval des filières de grandes cultures, désireux de mieux comprendre le fonctionnement de l'écosystème d'acteurs de la transition bas carbone dans les filières de grandes cultures : agriculteurs, conseillers, organismes stockeurs, industriels de transformation de matières premières, ainsi qu'aux décideurs publics qui gravitent autour d'eux.

Sommaire :

A destination de tous :

Comprendre le nouvel écosystème d'acteurs de la transition « bas carbone » des filières p2

Des leviers d'actions concrets pour les grandes cultures p3

Pour les agriculteurs & leurs conseillers : Un système d'acteurs foisonnant et encore nébuleux p5

Pour les organismes stockeurs & industriels : Encore des freins à lever en amont des filières agricoles p7

Pour les décideurs publics : Un besoin de gouvernance inter-filières qui intègre les pouvoirs publics p8



Comprendre le nouvel écosystème d'acteurs de la transition « bas carbone » des filières agricoles

Agro-Transfert est allé en 2024 à la rencontre d'industriels, d'organismes stockeurs, de conseillers agricoles et d'agriculteurs des filières de grandes cultures de la moitié Nord de la France. Objectif : Comprendre le nouvel écosystème d'acteurs qui émerge autour de la transition bas carbone et de son financement. Une quarantaine d'entretiens a fait la lumière sur le fonctionnement de ce système, ses opportunités et les difficultés pour le massifier.

L'urgence : limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C en limitant nos émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture y contribue à hauteur de 20 %¹. Le secteur alimentaire, qui englobe la production, la transformation et la consommation des productions agricoles, représente un quart de l'empreinte carbone des ménages français, dont les deux tiers sont liés à la production agricole².

Les acteurs industriels se tournent vers le monde agricole

La production agricole est aujourd'hui le principal contributeur au bilan carbone de l'aval des filières de grandes cultures, c'est-à-dire des organismes stockeurs (OS) et des industriels. Ces derniers sont eux-mêmes engagés dans des feuilles de route climat ambitieuses et s'adressent aux agriculteurs pour les engager dans la transition agroécologique. Ils leur proposent des financements sous la forme de primes filières et/ou de crédits carbone en échange d'efforts d'atténuation du changement climatique.

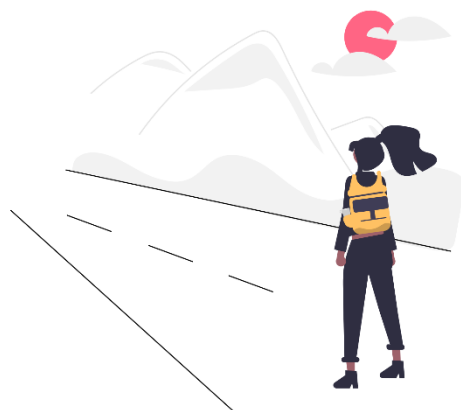
Le système vise à rétribuer les exploitants agricoles sur deux plans : la mise à disposition de leurs données que les industriels peuvent intégrer dans leurs bilans carbone et l'adoption de pratiques bas carbone avec un effet mesurable sur les émissions.

Un écosystème d'acteurs émergent autour de la transition

Un nouveau système économique en faveur de la transition bas carbone émerge et se structure. Il semble représenter une solution pour accélérer la transition du monde agricole. Il représente aussi un nouveau rapport de force au sein des filières. La transition bas carbone peine à se massifier malgré l'existence de financements incitatifs. Ce travail identifie les conditions de réussite pour mettre en œuvre cette transition, de façon intégrée pour tous les maillons des filières. L'objectif est d'atteindre les objectifs nationaux d'atténuation pour lequel le monde agricole a un rôle crucial à jouer.

Une méthodologie de travail inspirée de la sociologie

La méthode appliquée dans cette étude s'inspire du diagnostic socio-technique, de Casagrande et al. (2023)³. Quarante entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'OS, d'agro-industriels, d'agriculteurs et de conseillers agricoles. Une partie a été réalisée dans la phase exploratoire de l'étude afin de donner une vue d'ensemble du sujet. Les autres acteurs ont été choisis pour représenter la diversité des filières agricoles de grandes cultures de la moitié Nord de la France. Ils ont été interrogés sur leur vision de la transition bas carbone et les difficultés rencontrées dans son déploiement à plus grande échelle. L'étude a été accompagnée par un comité de pilotage constitué d'acteurs de la recherche et du développement agricole, ainsi que de l'ADEME.



¹ Citepa, Rapport secten 2025

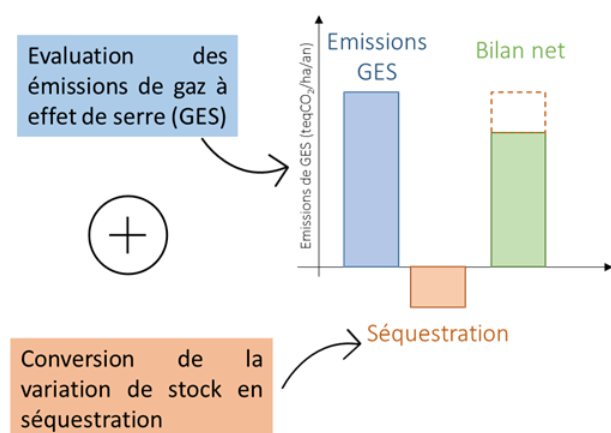
² Barbier et al 2019

³ Guide méthodologique du Diagnostic Socio-Technique

Des leviers d'actions concrets pour les grandes cultures

Augmenter les couverts d'interculture, optimiser les intrants, changer de forme d'azote : des actions concrètes peuvent être mises en œuvre par les agriculteurs à l'échelle d'une exploitation de grandes cultures, tout au long de la campagne culturale ainsi qu'à l'échelle de la rotation. Point sur les principaux leviers.

Les leviers « bas carbone » augmentent la séquestration carbone et/ou diminuent, évitent les émissions de gaz à effet de serre. Ils favorisent l'agroécologie : ils réduisent la pression sur les milieux et le recours aux ressources fossiles, garantissent le maintien, l'amélioration de la fertilité des sols. C'est une condition *sine qua non* de l'adaptation au changement climatique⁴.



Un diagnostic « carbone » dans une exploitation agricole évalue les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration carbone.

Le bilan net résulte de ces deux composantes.

Des leviers autour de la réduction des intrants et de la couverture végétale

La principale source d'émissions de gaz à effet de serre provient des apports d'azote, dans la majorité des systèmes de culture. Ils entraînent des pertes d'azote par dénitrification – un processus biologique difficile à maîtriser – et génèrent des émissions indirectes liées à la fabrication des engrais azotés, consommatrice d'énergie fossile⁵. La réduction des

émissions passe par l'optimisation des apports d'engrais, pour en réduire la dose et limiter les pertes, et par l'utilisation de formes solides et organiques quand elles sont disponibles. L'introduction de légumineuses ou de cultures à faibles besoins en azote dans la rotation est aussi une option intéressante. L'usage des engins agricoles et la consommation de carburants associés sont peu impactant sur le bilan global. Le système de culture stocke aussi du carbone dans les sols. Une couverture végétale importante, couplée à une réduction du travail du sol et une stratégie d'augmentation des apports d'engrais organiques augmente ce stock de carbone dans les sols⁶. La couverture des sols peut passer par une maximisation des couverts d'interculture en termes de surface, biomasse produite et de durée de couverture, ainsi qu'une augmentation de la restitution des résidus de culture qui peuvent l'être, comme les pailles⁷.

Stockage ou déstockage : résultat du bilan humique

Le bilan humique compare les entrées de carbone - résidus de culture aériens et souterrains, apports de produits organiques, couverts végétaux - aux sorties de carbone – minéralisation de la matière organique, liée au type de sol, sa teneur en carbone initiale et au climat. Le stockage de carbone a lieu lorsque le bilan humique est positif, c'est-à-dire lorsque les entrées sont supérieures aux sorties. On parle de déstockage lorsque les sorties sont supérieures aux entrées⁸. Le stockage de carbone dans les sols agricoles a un potentiel limité et n'est pas permanent dans le temps, à moins de mettre en œuvre les pratiques nécessaires à son maintien.

Des pratiques parfois antagonistes

La fertilisation azotée favorise une production de biomasse, et donc de résidus, importante. Si l'augmentation des résidus améliorent le bilan humique, une fertilisation azotée trop élevée alourdit le bilan d'émissions de gaz à effet de serre. On parle alors de pratiques antagonistes, qu'il faut identifier et gérer dans un diagnostic carbone. Les cycles du carbone et de l'azote sont en effet interconnectés : l'augmentation des stocks de carbone peut amener à un cycle de l'azote plus actif et générateur de plus de dénitrification. Il est important de bien considérer les deux résultantes du bilan net dans cette comptabilité et de vérifier l'impact des pratiques dans chaque situation.

⁴ Meynard et al 2017

⁵ Pellerin et al 2013

⁶ Pellerin et al 2019

⁷ Dignac et al 2017

⁸ Clivot et al 2019

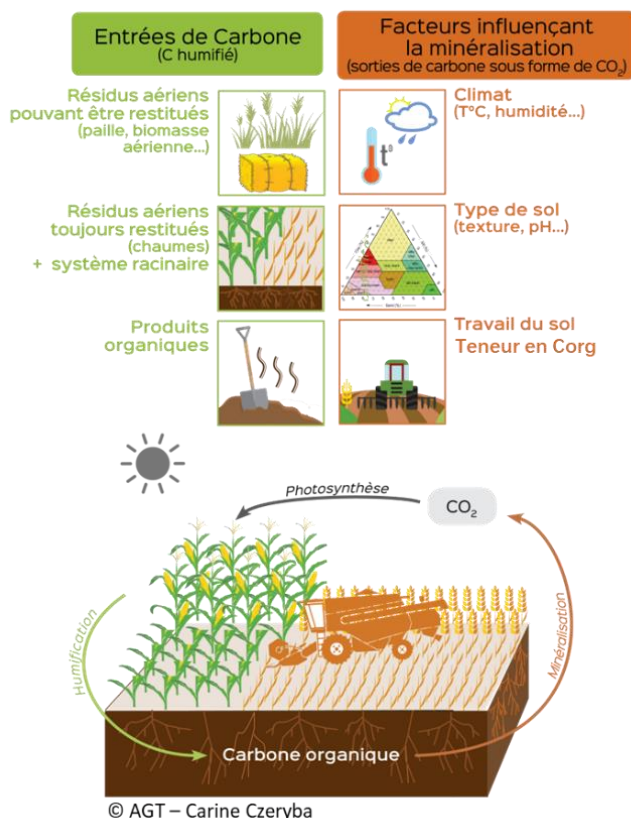
• Pour augmenter le stockage de carbone



• Pour réduire et éviter des émissions



Des leviers bas carbone existent pour les exploitants de grandes cultures ©Agro-Transfert



© AGT – Carine Czeryba

Principe du bilan humique

Stockage Entrées > Sorties
Déstockage Entrées < Sorties

Les entrées et sorties de carbone du bilan humique déterminent l'orientation de l'évolution des stocks de carbone
©Agro-Transfert

Agriculture bas carbone et agriculture de régénération (AR) : un même combat ?

L'AR est une forme d'agriculture qui peut être affiliée à l'agroécologie⁹. Elle prône la protection des sols via une couverture permanente - plantes vivantes ou résidus - en faveur de la santé des sols. Elle se fonde sur les principes de l'agriculture de conservation des sols (ACS), qui repose sur 3 principes : la couverture maximale des sols, l'absence de travail du sol et la diversification des espèces cultivées¹⁰. L'AR est plus porteuse de promesses que l'ACS en termes de séquestration carbone : elle fait ainsi le lien avec la notion d'« agriculture bas carbone », et tend à l'amélioration de la biodiversité et de la gestion de l'eau. Elle vise à la fois une forme d'agroécologie et d'intensification durable¹¹. Ce double objectif crée une confusion dans le débat public car il tend à détourner l'AR des enjeux fondamentaux des limites planétaires. Elle est ainsi beaucoup décriée et accusée de favoriser l'écoblanchiment.

⁹ Husson et al 2023

¹⁰ FAO

¹¹ Giller et al 2021



Un système d'acteurs foisonnant et encore nébuleux

Crédits carbone, primes filières, financements en faveur d'agriculture de régénération... Depuis quelques années, des acteurs dans et hors des chaînes de valeur agricoles¹² cherchent à soutenir la transition bas carbone des exploitations agricoles au travers de ces financements. Mais ils sont nombreux et foisonnants, et parfois nouveaux dans l'écosystème agricole, comment s'y retrouver ? Décryptage.

Deux principaux dispositifs de financement en faveur de la transition bas carbone s'adressent aux exploitations agricoles : les « crédits carbone » et les « primes filières ». Les premiers rémunèrent un effort à venir et sont directement corrélés à la surface agricole, favorisant les surfaces importantes. Les primes filières peuvent être corrélées au volume produit, il s'agit alors d'un « bonus » à la tonne de matière vendue. Il valorise la performance environnementale du produit et des pratiques déjà mises en œuvre pour cela. Les agriculteurs en transition de longue date et/ou qui ont une moindre marge de manœuvre dans les dispositifs de crédits carbone peuvent ainsi valoriser leurs efforts. Les primes filières versées à l'amont agricole par l'aval ne sont aujourd'hui pas répercutées sur le produit final qui sera acheté par le consommateur.

Crédits carbone, Label Bas Carbone et marché du carbone volontaire

Les marchés du carbone sont des systèmes économiques dans lesquels des transactions sont effectuées autour de tonnes d'équivalent CO₂ émises ou stockées. Ils seront achetés et vendus afin de financer des projets et des efforts d'atténuation du changement climatique¹³. Il est important de distinguer les marchés réglementés (de type SEQUE¹⁴) des marchés volontaires. Ils ont des fonctionnements et des finalités distinctes. Les crédits carbone sont échangés sur le marché du carbone volontaire, sur lequel les financeurs n'ont pas d'obligation. Les acheteurs s'adressent à des opérateurs carbone (par exemple Soil Capital ou encore France Carbone Agri Associés) qui vendent les crédits carbone et reversent les gains aux porteurs de projets qui mettent en place les leviers sur le terrain. Pour garantir la fiabilité et la robustesse scientifique des gains carbone auprès des

financeurs, des standards de certification et des méthodologies approuvées sont nécessaires. Le Label Bas Carbone mais aussi le standard Verra Verified Carbon Standard ou encore Gold Standard sont des standards de certification. En 2022, le prix moyen des crédits Label Bas Carbone était de 33€/ tCO₂¹³. Ce label, créé en 2018, a la particularité d'être porté par l'Etat français, contrairement aux autres qui sont des standards privés.

Des coalitions d'acteurs de l'aval pour financer l'exploitation agricole

Parallèlement au marché du carbone volontaire, les primes filières s'opèrent uniquement au sein de la chaîne de valeur et sont distribuées par les industriels via les organismes stockeurs, à destination de l'exploitation agricole. Cette forme de rémunération, directement corrélée à la tonne de matière produite et sa performance carbone, semble encore peu répandue. On peut citer à titre d'exemple les primes pour l'« orge bas carbone » proposés par Heineken et Soufflet Agriculture. Les acteurs industriels tendent plutôt à s'associer entre eux afin d'apporter un financement à l'hectare, plus conséquent et donc plus impactant sur la transition de l'exploitation agricole. Ces « coalitions d'acteurs » développent des programmes de financement en faveur de l'agriculture de régénération. Elles associent souvent un « tiers de confiance » afin de faciliter les discussions entre parties prenantes. Ces programmes évaluent, pilotent et financent une transition agricole qui intègrent d'autres enjeux que le climat, tels que l'eau, la biodiversité et la fertilité des sols. On peut citer le programme Sols Vivants proposé par Earthworm Foundation ou encore le programme Transitions proposé par la coopérative VIVESCIA.

Offsetting vs insetting

Les crédits carbone sont des dispositifs du type **« offsetting »** : le financeur recherche une compensation à hauteur de ses propres émissions. Les autorités recommandent de viser plutôt la contribution climatique : afficher les crédits carbone à côté de leurs propres efforts, sans les annuler, garantir la transparence de leur démarche. Les primes filières s'inscrivent dans une démarche dite d'**« insetting »**, soit le fait de contribuer à atténuer l'impact des activités au sein de sa propre chaîne de valeur avec un effet direct sur la baisse des émissions de son propre bilan¹⁵.

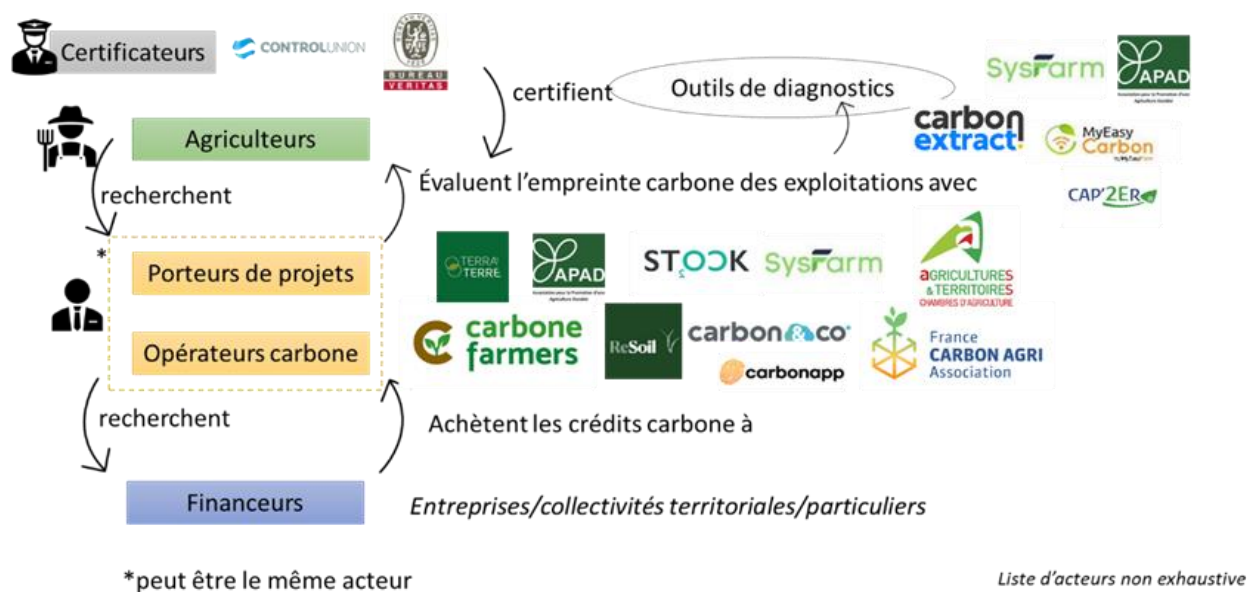
¹² Ensemble des acteurs qui participent à la transformation d'une matière première agricole, jusqu'au produit final qui sera consommé.

¹³ contribution-neutralite-carbone.info

¹⁴ Système d'Echange de Quotas d'Emissions au sein de l'UE qui contribue à l'atteinte des objectifs climat des états-membres. Il

attribue des quotas d'émissions à des sites industriels très émetteurs qui peuvent acheter des quotas aux enchères ou les vendre entre eux. Le prix du quota est alors défini par l'équilibre entre l'offre et la demande.

¹⁵ Bonvillain et al 2021



L'écosystème d'acteurs autour du Label Bas Carbone Grandes Cultures est multiple et foisonnant, schéma librement inspirée et adaptée de [Terrasolis & ARTB, 2022](#) ©Agro-Transfert

Focus sur le colza « bas GES »

Ces dispositifs s'intègrent dans le cadre de la Directive européenne sur les énergies renouvelables, la « RED » (Renewable Energy Directive en anglais). Elle vise à promouvoir le développement des énergies renouvelables dans une utilisation durable. Les oléagineux fournissent la matière première des biocarburants de première génération. Il s'agit d'un débouché important de la filière aujourd'hui. Pour qu'un biocarburant soit considéré comme durable au sens de la directive RED, il doit réduire d'au moins 50% ses émissions de gaz à effet de serre en comparaison à un carburant fossile. C'est donc pourquoi les industriels producteurs de biodiesel comptabilisent les émissions des oléagineux de manière spécifique, en suivant les directives des schémas de certification volontaires, et ce de la production des oléagineux jusqu'à celle du biocarburant. C'est dans ce cadre que les primes « bas GES » pour le colza ou le tournesol ont vu le jour. On peut citer à titre d'exemple le programme Oleoze proposé par Saipol.

Des incitations en réponse à un contexte réglementaire et politique

La réglementation est de plus en plus contraignante pour les acteurs de l'aval des filières agricoles. Elle impose aux entreprises de plus de 250 salariés, la réalisation d'une comptabilité carbone avec définition d'une trajectoire climat. Mais l'ambition d'atténuation n'est pas imposée à ce jour. Cette réglementation est amenée à se durcir dans les

prochaines années pour inclure de plus en plus d'entreprises de plus petite taille. La comptabilité doit inclure les émissions du SCOPE 3, c'est-à-dire le périmètre qui inclut les processus amont des chaînes de valeur, dont la production agricole. Or, ce SCOPE 3 représente souvent pour ces organisations jusqu'àux ¾ de leurs émissions de GES. Elles cherchent donc à chiffrer et réduire l'empreinte carbone des matières premières agricoles qu'elles achètent au travers de ces dispositifs. Les incitations à la transition bas carbone de la production agricole s'inscrivent dans ce contexte.

L'objectif politique est d'atteindre, à l'échelle mondiale, la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire un équilibre entre les émissions et les puits de carbone (dont les sols agricoles font partie). Cet objectif a émergé au sein de la conférence des parties pour le Climat (COP), notamment celle de Paris en 2015. Il est décliné au sein de l'Union Européenne dans le pacte vert avec comme objectif de baisser les émissions de -55 % en 2030 par rapport à 1990, tout en augmentant les puits de carbone. Ces cadres répartissent les efforts entre les pays, les efforts à fournir par les secteurs d'activités sont définis par les gouvernements. En France, ils sont inscrits dans la Stratégie Nationale Bas Carbone et la planification écologique. Un moindre effort est attendu du secteur agricole du fait de ses émissions incompressibles liées aux cycles de l'azote et du carbone, tandis qu'une décarbonation complète est attendue du secteur de l'industrie.



Encore des freins à lever en amont des filières agricoles

Des financements sont disponibles, des leviers et des solutions techniques sont connus, la demande des clients aval des filières est réelle, qu'est-ce qui retient l'engagement dans la plaine? Les agriculteurs rencontrés nous parlent de leur vision du nouvel écosystème de financement de la transition.

Certains agriculteurs rencontrés sont en profond désaccord avec les méthodes utilisées ou le fonctionnement des dispositifs et seront donc difficilement convaincus. Parmi ceux qui semblent ouverts à s'engager ou ceux qui sont le sont déjà, plusieurs freins se recoupent. Ils se rejoignent sur le fait que ces dispositifs et les efforts attendus doivent être cohérents avec leur propre stratégie d'exploitation, et limiter la prise de risque si elle n'est pas rémunérée.

Des dispositifs peu connus et perçus comme opaques

Une première difficulté est le manque de connaissance et d'information sur les dispositifs. Cela laisse la place aux préjugés voire à des craintes parfois infondées. Une diffusion large d'informations vulgarisées sur les financements carbone, les dispositifs de rémunération et leurs positionnements les uns par rapport aux autres permettrait de lever ce premier frein assez facilement.

Le démarchage réussi est un des principaux déterminants de l'engagement des agriculteurs rencontrés, pour ceux qui avaient déjà les moyens et les motivations nécessaires pour adopter de nouvelles pratiques. Un discours clair sur la méthode utilisée est attendu. Il doit rassurer sur l'utilisation des résultats, qui doit être en ligne avec les convictions de l'agriculteur. Des retours d'expérience positifs d'autres agriculteurs sont également favorables à l'engagement, tout comme la possibilité de travailler en collectif autour du sujet.

Une transition bas carbone qui inspire des craintes

D'autres craintes liées au changement de pratiques s'expriment. L'objectif de produire en quantité et de manière stable peut paraître dans certaines situations, incompatible avec une transition en faveur du climat. Les leviers « bas carbone » peuvent entraîner une prise de risque sur la production : baisse de fertilisation minérale, réduction du travail du sol, introduction de nouvelle culture avec des débouchés incertains.

Cet enjeu est particulièrement important dans la région des Hauts-de-France. Celle-ci est très industrialisée avec une agriculture très productive et une infrastructure aval qui n'est pas encore adaptée à des variations imprévues de tonnages ou de qualité. A l'inverse, certains agriculteurs pionniers sont très motivés par des objectifs de préservation de la santé de leurs sols et voient dans ces leviers une solution pour l'améliorer.

Au regard des écueils passés sur certains labels environnementaux tels que l'Agriculture Biologique, des agriculteurs craignent de s'engager dans la mise en œuvre d'un cahier des charges avec une prise de risque avérée, de peur d'un changement de cap plus tard. Nombreux s'attendent tout de même à ce que les efforts incités aujourd'hui deviennent la norme demain.

Une incitation financière trop faible

L'incitation financière reste globalement insuffisante pour motiver le changement, sauf si les efforts demandés s'inscrivent dans une trajectoire déjà engagée par l'agriculteur. Les financements contribuent souvent à une prise en charge des coûts de semences de couverts d'interculture mais ne suffisent pas à couvrir l'investissement dans du matériel spécifique. De plus, le changement de pratiques est parfois plus compliqué dans le contexte de changement climatique, de potentielles interdictions de produits phytosanitaires amenant à des impasses techniques. Ces difficultés génèrent des inquiétudes quant à l'atteinte des objectifs demandés car même l'atteinte des objectifs de production est parfois difficile.

Des garanties doivent être apportées sur le financement réel des efforts fournis. Cela concerne surtout les crédits carbone. Des projets de cinq ans représentent un temps long à l'échelle d'un système agricole. Les primes filières sont ainsi appréciées pour leur faciliter d'exécution et d'accès au financement.



Un besoin de gouvernance inter-filières qui intègre les pouvoirs publics

L'enjeu de la transition bas carbone et agroécologique dans les filières de grandes cultures est le changement d'échelle. Les acteurs de l'amont et de l'aval des filières ont besoin d'une clarification et d'une harmonisation des règles du jeu, avec l'aide des pouvoirs publics pour dépasser la phase des démarches pionnières.

Les dispositifs de financement actuels sont une opportunité pour financer la transition agroécologique onéreuse, et que les agriculteurs ne peuvent pas porter seuls. Le besoin d'une gouvernance inter-filières avec les pouvoirs publics est pointée par les acteurs du système comme une clé de réussite structurante pour engager plus d'agriculteurs et de financeurs. Elle est indispensable pour aller plus loin sur la réglementation, l'harmonisation des fonctionnements des dispositifs. Elle donnerait lieu à une meilleure prise en compte des enjeux territoriaux et de ses ressources limitées.

Des clarifications réglementaires attendues

L'incertitude réglementaire la plus forte porte sur la possibilité de cumuler plusieurs financements sur une exploitation. Ce serait un moyen de mieux la rétribuer. Ce cumul est aujourd'hui freiné par la norme internationale utilisée par les entreprises pour définir leur trajectoire (SBTI). Celle-ci n'autorise pas les organisations économiques à revendiquer un effort capté via une prime filière sur des fermes sur lesquelles des efforts de « compensation carbone » seraient déjà revendiqués.

Des incertitudes demeurent aussi sur l'arrivée du cadre européen de certification des absorptions de carbone (CRCF). Ce cadre précisera courant 2025 sa cohabitation avec le Label Bas Carbone français, et la validité des crédits carbone déjà émis avec cette méthode.

L'utilisation des données personnelles est de plus en plus encadrée par la loi. Le droit d'usage des données de pratiques agricoles doit être aussi précisé dans le cadre des dispositifs de financement de la transition.

Des besoins d'harmonisation méthodologique

La multitude des méthodologies pour qualifier le niveau de « transition » des exploitations agricoles est identifiée comme un frein. Les acteurs de l'aval attendent une harmonisation voire un socle commun de ces cadres de mesure. Ils souhaitent aussi des arbitrages au sujet des méthodes de calcul des bilans carbone des matières premières et des exploitations. Ils peuvent, en effet, être différents d'un pays à l'autre. Ils éviteraient la manipulation de plusieurs méthodes, seraient sûrs de choisir la bonne et gagneraient du temps.

Ces décisions pourraient être apportées par le gouvernement ou les standards de comptabilité environnementale. Aujourd'hui, les acteurs de l'aval se positionnent sur plusieurs référentiels à titre d'expérimentation, et « pour être à la pointe ». Mais, ils ont indiqué que la massification passera par l'existence d'un référentiel méthodologique privilégié.

Une attente d'implication financière

Les acteurs rencontrés souhaitent que L'Etat et les collectivités territoriales participent financièrement à la transition. Les acteurs publics pourraient, au travers de subventions, prendre en charge les frais liés à la gestion des projets et la coordination des acteurs. Mais nombreux attendent aussi un abondement à l'échelle de l'exploitation pour couvrir le coût d'une transition ambitieuse, en accord avec les objectifs climatiques donnés par L'Etat lui-même. L'Agence de l'Eau Artois Picardie a par exemple participé à ce type d'effort financier dans le cadre d'un Paiement pour Service Environnemental « régénératif »¹⁶.

Une transition à penser à l'échelle des exploitations et des territoires

Dans une exploitation agricole, les cultures sont en rotation et la stratégie de production et de changement de pratiques se raisonnent à cette échelle. Les primes filières attribuées à la culture peuvent faire oublier cette logique « système » avec le risque d'une transition qui ne réponde pas aux enjeux globaux. Quand elles sont corrélées au volume produit, il peut y avoir un effet de dilution de l'impact si le volume produit est important. Cela peut favoriser une intensification des pratiques non retranscrite dans l'indicateur. L'impact global de l'exploitation doit donc être évalué en parallèle de l'impact des cultures pour garantir une transition cohérente à cette échelle.

¹⁶ Agence de l'Eau Artois Picardie, 2024



Certains acteurs des filières rencontrés s'inquiètent de laisser la transition bas carbone se développer sans lien avec l'échelle du territoire. Le risque serait que les filières incitent certaines pratiques dont les effets sont parfois incompatibles avec les enjeux environnementaux des territoires, en donnant par exemple la faveur à des cultures plus consommatrices de ressources. L'implication des pouvoirs publics dans les financements mais aussi la gouvernance devrait garantir que la décarbonation des filières de grandes cultures se réalise en cohérence avec les enjeux des territoires et des autres secteurs d'activité, et qui soit à la hauteur des enjeux climatiques et de protection des ressources.

Vers une nouvelle forme de gouvernance ?

Une gouvernance à l'échelle territoriale avec toutes les parties prenantes de la transition des filières agricoles répondrait aux freins et aux enjeux exprimés par les acteurs rencontrés. Les collectivités territoriales ont un rôle significatif à jouer dans cette nouvelle gouvernance car « légitimes à mettre en place des instances de dialogue car elles portent les PCAET, les PAT, les opérations bassins versants »¹⁷.

Les verrous de transformation du secteur agricole sont principalement structurels¹⁸. Le risque d'une transition pilotée seulement par les acteurs de ce secteur serait que les changements opérés ne correspondent pas aux enjeux du changement climatique. Le rôle des collectivités pourrait être de planifier et vérifier, avec l'appui d'acteurs techniques, des actions allant dans le sens des objectifs fixés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone française et en cohérence avec les autres enjeux environnementaux du territoire.

Cette gouvernance pourrait s'établir par exemple au sein des entités naissantes des « COP régionales ». Le Secrétariat Général à la planification écologique a, en effet, identifié l'importance d'une planification écologique à l'échelle d'un projet de territoire pour le secteur agricole¹⁹. Des initiatives de ce type existent déjà et sont portées par des intercommunalités, en vue d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle de leur territoire, en mobilisant toutes les parties prenantes : comme par exemple le projet de « Territoire Zéro Carbone » de l'Agglomération de la Rochelle²⁰.

¹⁷ [Apport des participants dans un atelier mené par The Shift Project, 2024](#)

¹⁸ [Haut Conseil pour le Climat, 2024](#)

¹⁹ [SGPE, 2023](#)

²⁰ [La Rochelle Zéro Carbone](#)

RÉSUMÉ

L'étude ACCLIM-AGRI a été menée en 2024 auprès des acteurs amont et aval des filières de grandes cultures sur la moitié Nord de la France. L'objectif: Comprendre les freins au déploiement de la transition bas carbone dans ces filières. La production agricole joue en effet un rôle central dans leur empreinte carbone. Pour améliorer l'impact climatique de la production agricole, des solutions techniques et financières existent pourtant. Ce document propose un décryptage de ces solutions : leviers techniques et dispositifs émergents de rémunération des pratiques bas carbone, les conditions de leur déploiement et leur articulation avec les stratégies climatiques des acteurs de l'aval des filières (industries agroalimentaires, organismes stockeurs, etc.). Les principaux freins exprimés par les acteurs des filières rencontrés sont également présentés dans cette synthèse. Elle s'adresse aux acteurs souhaitant comprendre le fonctionnement du nouvel écosystème d'acteurs émergent sur le sujet de la transition bas carbone et connaître les freins à lever pour engager, structurer et financer la décarbonation des filières de grandes cultures.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2303D0340

Étude réalisée par LAMERRE Justine, ORLIAC Emilie,
WAUTHELET Amandine, DUPARQUE Annie, HOPQUIN Jean-
Pascal pour ce projet financé par l'ADEME

Projet de recherche coordonné par : Agro-Transfert
Ressources et Territoires

Coordination technique - ADEME : RULLIER Sylvain
Direction/Service : DBER – Agriculture Forêts et Alimentation (SAFA)

CITATION DE CE RAPPORT

LAMERRE Justine ORLIAC Emilie, WAUTHELET
Amandine, DUPARQUE Annie, HOPQUIN Jean-Pascal.
2025. Transition bas carbone des filières de grandes
cultures : synthèse de l'étude ACCLIM-AGRI. 10 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne
<https://librairie.ademe.fr/>

L'intégralité de l'étude ACCLIM-AGRI est à retrouver
sur la Librairie ADEME.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.